

Département des Affaires juridiques  
Décision : DAJ2021-236

## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié  
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018,  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)  
et plus spécifiquement les articles 37 et suivants

### DECIDE :

**Article 1 :** Monsieur Jean-Christophe HEBERT est chargé, par intérim, des fonctions de Délégué à la Protection des Données de l'Inserm.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

**Le Président-directeur général**



**Dr. Gilles BLOCH**